

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 6 mars 2024**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002339-20240306-DEL9-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POUILLON (Landes), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de M. Gilles LAHITTE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Jean-Luc FREUCHET 3^{ème} Adjoint ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Pascale VOGT ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ;

Excusé(s) :

Procurations :

M Patrick VILHEM à M Gilles LAHITTE
Mme Isabelle GILARDOT à Mme Magalie CAZENAVE
M Thierry LE PICHON à M Pierre FLORIMONT
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
Mme Régine TASTET à M Jacques BOURRETERE
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 03 009 : Finances : Remboursement par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) des frais de fonctionnement de la piscine en 2022

Considérant que la délibération n°2023 06 0042 a fixé le montant de la participation de la CCPOA à 46 264 € pour la partie scolaire et 1 716 € pour la partie centre de loisir ;

Considérant que le montant appelé a été renégocié et qu'il convient de modifier la délibération susvisée et d'annuler le titre de recette afférent ;

Considérant que le montant à appeler s'élève à 40 909.75 € comme précisé sur le tableau ci-annexé ;

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- **d'approuver** le remboursement partiel des frais de fonctionnement 2022 de la piscine par la CCPOA à la somme de 40 909.75 € (voir détail en PJ).

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment l'édition des titres de recettes communales et l'annulation du titre de 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le remboursement partiel des frais de fonctionnement 2022 de la piscine CCPOA à la somme de 40 909.75 € (voir détail en PJ).

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes de la présente délibération, notamment l'édition des titres de l'annulation du titre de 2023.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002339-20240306-DEL9-DE



Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Gilles LAHITTE.



FRAIS DE FONCTIONNEMENT PISCINE 2022

Frais de Personnel

MNS	751 heures	12 016,00 €
Agent technique traitement de l'eau 2h/jour 18€/heure	7 semaines à 5 jours + 7 semaines à 4 jours: 94h	1 692,00 €
Agent d'entretien 1,5 heure/jour 13,65€/heure	94h	1 283,10 €
Masse salariale Totale	14 991,10 €	

2) DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT REPRISE DE L'ANNEE 2022

NATURE	Montant total	mai 2022	juin 2022	juillet 2022	août 2022	septembre 2022	Octobre 2022
Assurance piscine	96,50 €	16,08 €	16,08 €	16,08 €	16,08 €	16,08 €	16,08 €
Préparation bassin / produits	2 364,05 €	394,01 €	394,01 €	394,01 €	394,01 €	394,01 €	394,01 €
Eau	8 467,32 €	1 411,22 €	1 411,22 €	1 411,22 €	1 411,22 €	1 411,22 €	1 411,22 €
Electricité	9 386,86 €	1 564,48 €	1 564,48 €	1 564,48 €	1 564,48 €	1 564,48 €	1 564,48 €
Produits traitements eau	7 839,13 €	1 306,52 €	1 306,52 €	1 306,52 €	1 306,52 €	1 306,52 €	1 306,52 €
Achat petit équipement (panneau affichage)	75,00 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €
Location / Maintenance	1 341,08 €	223,51 €	223,51 €	223,51 €	223,51 €	223,51 €	223,51 €
Assurance défibrilateur	20,85 €	3,48 €	3,48 €	3,48 €	3,48 €	3,48 €	3,48 €
Pharmacie+ OXYGENE+ aspi mucosité	1 270,81 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €	211,80 €
Analyses eau	612,70 €	102,12 €	102,12 €	102,12 €	102,12 €	102,12 €	102,12 €
Gestion administrative(1 sem / mois)Soit 210 heures: 23€/heure IB:460 IM:403	4 830,00 €	805,00 €	805,00 €	805,00 €	805,00 €	805,00 €	805,00 €
TOTAL DEPENSES	36 304,30 €	6 050,72 €					

Total charge CCPOA

40 909,75 €

Participation Centre de Loisirs Juillet / Août 2022

Nombre entrées	469
Montant	1 715,78 €

Non pris en charge:

Masse salariale mise en eau

3 agents /2 semaines:168 heuresx17€=

2 856,00 €

Renouvellement Planche

7 000 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002339-20240306-DEL9-DE

